

# Conseil d'école du 15 novembre 2024

Sont présents : Mme Amghar, Mme Jazédé, Mme Mercuri, Mme Lenoir, Mme Privat, Mr Salles, Mme Schmitt, Mme Ferrer, Mme Lécivain, Mme Hurlin, Mr Tixador, Mr Jeanne, Mme Siberkat

Sont excusés Mr Rodriguez, Mr l'inspecteur, Mme Douma

18h02 Début du Conseil d'école

- **Organisation pédagogique et éducative**

## Présentation des membres du conseil d'École, de leurs rôles, résultat des élections

Les représentants des parents d'élèves :

- jouent un rôle de **relais** et de **médiateur** ;
- donnent son avis et émet des **suggestions sur le fonctionnement de l'établissement** ;
- font partie des **instances de représentations**.

Mme Amghar explique le rôle du conseil d'école, sujets à l'ordre du jour, questions posées par les enseignants ou les élèves, il n'est pas le lieu pour aborder des difficultés avec un enfant. Les parents sont invités à prendre contact avec l'équipe enseignante si besoin.

## Organisation pédagogique

Répartition par niveau 2024-2025	
<b>CYCLE I</b>	<b>50</b>
PS	17
MS	16
GS	17
<b>CYCLE II</b>	<b>48</b>
CP	19
CE1	12
CE2	17
<b>CYCLE III</b>	<b>34</b>
CM1	14
CM2	20
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>

Répartition par classe 2024-2025	
PS/MS - 17/7	24
MS/GS - 9/13	22
GS/CP - 4/19	23
CE1/CE2 - 12/9	21
CE2/CM1 - 8/14	22
CM2	20
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>

*Question RPE : Pourquoi les élèves de maternelle sont-ils séparés pendant les récréations (ruban séparant la cour) ? Est-ce pour toutes les récréations ? Peut-il y avoir une « souplesse » pour les moyennes section des 2 classes ?*

Mme Mercuri explique que la cour est séparée. Cela a été maintenue pour des raisons de sécurité après le COVID. Le mélange des classes entraîne beaucoup d'excitations, de bousculades. La cour est assez dangereuse, les accidents ont été nombreux. Les enseignants préfèrent rester dans cette situation qui est moins génératrice d'accidents. La différence d'âge, de taille et de jeu est un argument supplémentaire pour garder les cours séparées. Mme Mercuri explique que dans de nombreuses écoles, il y a souvent des cours dédiées aux PS, ce qui évitent les accidents.

Question de Mme Lecrivain : La superficie de la cour est-elle suffisante pour le nombre d'enfants ?

Réponse de Mme Mercury : Bonne gestion grâce aux jeux, il y aura d'autres endroits de jeux, notamment dans la courette. La mise en place des jeux permet d'éclater les groupes et de rendre la cour plus vivable.

Mme Hurlin : Manque-t-il des jeux ? Attente de budget pour d'autres jeux, notamment des gros legos et structures souples.

Un appel aux dons peut être effectué. Le nombre de caisse est suffisant.

Pour les élèves de l'élémentaire, l'organisation des récréations tient compte des disparités physiques des élèves. Les matinées sont en décalées pour permettre aux grands de jouer au ballon. Les après-midis sont réservées aux jeux sans ballon.

Au moment de la pause méridienne, les cours sont également séparées.

Question de Mme Siberkat : De cette séparation, les moyens/grands ont-ils assez d'espace pour se dépenser ? La rubalise n'empêche-t-elle pas aux élèves de MS/GS de se dépenser ?

Réponse de Mme Amghar : L'espace semble suffisant, souvent, les élèves jouent dans un petit espace.

Mme Hurlin explique qu'on ne peut pas intervenir sur l'espace de la cour. On peut organiser le temps de récréation.

Les parents d'élèves ont le sentiment que les moyens ne peuvent pas jouer avec leurs copains de l'année passée. Mr Jeanne explique que les parents entendent les raisons de sécurité mais qu'il faudrait expliquer les raisons globales. Mme Lecrivain explique que son fils était en classe en maternelle et a vu son fils se trouver d'autres copains dans cette nouvelle classe. Mme Amghar confirme que les GS de sa classe se sont adaptés très vite. Des activités communes dans l'année sont proposées.

Mme Amghar affirme qu'un mail sera envoyé aux parents afin de mieux expliquer les raisons pour lesquelles la cour est séparée.

### **Point périscolaire**

Le nombre de repas servis en moyenne est en grande augmentation.

Il a été expliqué que l'accueil maximum est de 114 enfants. Il avait été décidé de faire 2 services. Toute la surface de la cantine pourrait être utilisée mais le temps est trop court. Une nouvelle organisation est probablement nécessaire.

Réorganisation possible :

- 1) Augmenter la pause méridienne, 1 h maternelle, 1 heure élémentaire. La réévaluation de cette question déjà voté l'an passé pourra être mise à l'ordre du jour du prochain conseil d'école.
- 2) L'insonorisation de la salle . Celle-ci est mis en budget, un audit est prévu.

Cette question pourra être mise à l'ordre du jour pour le prochain conseil d'école. Il est noté qu'il est nécessaire de faire un point avec tous les parents.

Un nouveau casier pour les serviettes des enfants est envisagé. Les élèves pourront utiliser leurs serviettes en papier ou en tissu. Certaines familles ont l'impression de fournir beaucoup de serviettes papiers. Mr le maire explique que le casier permet aux familles de choisir la serviette en tissu ou en papier. La responsabilité des parents est engagée pour suivre la propreté des serviettes.

## • **Sécurité**

### **Mise à jour du règlement intérieur**

Vote du règlement intérieur : Mme Amghar appelle au vote pour le règlement. Le règlement est adopté à l'unanimité, le 15/11/ 2024.

### **Sécurité sur l'école (État des locaux, travaux, équipement)**

Mme Amghar explique et rappelle que le PPMS concerne les questions de sécurité et de mise en sureté dans l'école.

Il est proposé par l'équipe enseignante de faire une sortie unique au niveau du portail gris. Le point de ralliement pourrait se faire dans la rue en face du portail. Le passage côté chaudière serait ainsi évité. Il faudra au niveau du plan communal de sauvegarde un point de rassemblement propre à l'école. La révision du PPMS devrait se faire en 2028.

Dans le cadre d'un déclenchement du PPMS, la préfecture donne la décision de fermer l'école et donc d'interdire aux parents de venir chercher leurs enfants. Mme Amghar explique que les équipes enseignantes peuvent en fonction des conditions météorologiques permettre aux parents de venir chercher leurs enfants.

Le préfet déclenche l'alerte rouge. Une souplesse, le maire peut prendre la décision de fermer l'école.

Les bouteilles d'eau PPMS sont manquantes dans chaque classe. Elles seront fournies rapidement.

*Question RPE -Les enseignants sont-ils formés aux 1ers secours ?*

La circulaire du 2 octobre 2018, « relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours », une obligation.

Le certificat de compétence PSC1 est valable sans limitation dans le temps. Les employeurs sont toutefois invités à organiser des séances de remise à niveau et à proposer au détenteur du PSC1 des actions régulières pour réviser les gestes de premiers secours, en particulier le massage cardiaque. L'inspection a été contactée afin d'envisager une réactivation. Mme Hurlin intervient sur les formations personnel mairie.

Des formations ont été proposées aux personnels, relation enfant/ adulte, rôle et mission de l'ATSEM, détection des violences et des violences sexuelles, manipulation de l'extincteur.

*-Ont-ils une formation concernant le harcèlement scolaire ?*

Un protocole national de traitement des situations, est mis à la disposition des équipes sur la plateforme Phare. Il accompagne les personnels dans le traitement des situations de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution. Cf : Annexe 1

**Deux enseignants référents :** Mr Salles Mme Amghar

*- Les élèves sont-ils sensibilisés au harcèlement scolaire ? Si oui, à partir de quelle classe ?*

Possibilité de faire appel à la gendarmerie pour les élèves de cycle 3.

Journée contre le harcèlement.

Les élèves sont en permanence sollicités pour les bons comportements, les questions de respect sont au quotidien travaillées.

La problématique des écrans est une question toujours très importante. Certains enfants sont placés en présence de jeux et d'images qui ne correspondent pas à leur âge. Une information aux parents peut être envisagée.

## • **Projets et activités pour l'année 2024/2025**

### **Bilan Évaluations Nationales**

Les évaluations nationales ont fait ressortir une fragilité très présente dans l'ITEM : **mémoriser des faits numériques (calcul mental)** l'école est en dessous de la moyenne de la circonscription.

CE2 : 39 % à besoins 33 % fragiles 28 % satisfaisants

CM1 : 15 % à besoins 62 % fragiles 23 % satisfaisants

CM2 : 35% à besoins 35 % fragiles 30 % satisfaisants

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces chiffres :

-précocité de l'évaluation dans l'année

-rapidité de la tâche qui pose beaucoup de problèmes

-le travail en classe et à la maison est à repenser.

Il sera possible d'inciter les familles pour un travail plus régulier.

Mme Schmitt demande s'il y a une visibilité des résultats pour les 3 années, CE2, CM1, CM2.

Mme Amghar explique que la circonscription ne fait pas de suivi sur plusieurs années mais qu'ayant les données elle peut faire un point sur deux à trois ans pour une même classe

Pour les élèves accompagnés ( EN PPS) , un fichier spécifique à leur besoin est proposé mais les conditions de passation quasi identique

## **Coopérative scolaire de l'école et APE**

### Soutien financier à l'école :

- 15€ par élève
- Prise en charge d'une partie des séances d'escalade
- Un livre par élève est pour la période de Noël.

### Les actions de l'APE sont nombreuses cette année :

- Vente de blé pour Ste Barbe.
- Participation au marché de Noël.
- Goûter à chaque vacances.
- Le loto aura lieu le 9 février.
- Le carnaval aura lieu le 8 mars. Une demande est faite pour que le carnaval ait lieu dans la cour de l'école. La question du lieu est encore à définir.
- Vente de chocolat pour la période de Pâques.
- Le 11 mai se tiendra un vide Grenier avec un petit marché aux fleurs.
- L'APE participera à l'organisation de la fête de l'école.

**Le tennis est pris en charge par la mairie l'année dernière. Qu'en sera-t-il pour cette année ?**

Projets d'école, de cycles, de classes

### PROJET ÉCOLE

Lire et faire lire	CYCLE 1 -CYCLE 2 (Tout les mardis)
Concert de jazz dans l'école (Festival Paloma Jazz)	Toute l'école
Sécurité routière	Toute l'école
Initiation à l'escalade ?	Toute l'école
Rencontre sportive interclasse	CYCLE 1
Cycle de tennis jeudi	Toute l'école
Rencontre sportive interclasse vendredi	CYCLE 2 CYCLE 3
Cross lundi	GS - CYCLE 2 CYCLE 3

Marché de Noël	Toute l'école
Vote du visuel de l'école	Toute l'école
Tir à l'arc ?	Classe CP Classe CE1-CE2
Intervention gendarmerie (Danger d'internet – Harcèlement scolaire )	CYCLE 3
Intervention Puberté	CYCLE 3

#### SORTIES INTER-CLASSE

Sortie Uzès ÉCOLE ET CINÉMA	Classes de Ps-Ms / Gs- Ms
Cycle piscine	Classes de GS-CP et CM2

#### INTERVENTIONS ET SORTIES EN CLASSE INDIVIDUELLE

Classe de PS-MS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• semaine du goût du 14 au 18 octobre</li> <li>• Vote grand jury</li> <li>• Projet Germination</li> </ul>
Classe de MS-GS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fil rouge : L'histoire P1 préhistoire P2 antiquité P3 Moyen-Âge P4 grande découverte P5 temps modernes</li> <li>• Découverte de la garrigue</li> <li>• Découverte de la flore locale avec l'ONF</li> <li>• Sortie au gardon</li> <li>• Sortie au musée de la Romanité</li> </ul>
Classe de GS-CP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet L'épopée de la forêt</li> <li>• La journée du 100</li> <li>• Vendée Globe</li> <li>• Courir un marathon</li> </ul>
Classe de CE1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet L'épopée de la forêt</li> <li>• Initiation hip hop</li> <li>• Vendée Globe</li> <li>• Courir un marathon</li> <li>• Projet : Les feuillets d'Hermès</li> </ul>
CLASSE de CE2-CM1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défi rallye lecture</li> <li>• Lecture suivie : roman de jeunesse et littérature française (Daudet – Hugo-Dumas)</li> <li>• Projet Questionner le monde au travers d'expériences</li> <li>• Tir à l'arc</li> <li>• Escrime</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Projet boîte à livre, Mme Privat explique que Nîmes métropole pourrait fournir une boîte à livre. Si la mairie accepte, la classe de Cm1 s'engage à l'entretien de la boîte.</li> </ul>
CLASSE de CM2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Piscine</li> <li>• Création d'un journal</li> <li>• Matinée Citoyenne</li> <li>• Vendée Globe</li> <li>Escalade</li> </ul>

**Les parents demandent à être prévenus le plus tôt possible pour pouvoir être présents sur les sorties scolaires.**

Mr le Maire intervient concernant la demande de retrait du poteau pour faciliter la manœuvre des bus . Il explique que d'un point de vu légal celui ci ne peut être retirer. Une balise souple peut être envisagée.

Concernant l'eau les échange avec l'ARS et Nimes métropole se poursuivent, les familles seront informé de l'évolution sur la site de la mairie. Les échanges confirme que l'eau de ville peut être consommée.

**20h45 : Clôture du conseil d'école**

NON AU HARCÈLEMENT

**pHARe** Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école

## 2<sup>d</sup> DEGRÉ : PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE

### RÉVÉLATION DE LA SITUATION

#### ➔ Par qui ?

- ✓ Par l'élève victime ou témoin, la famille, un élève ambassadeur Phare ou un adulte de l'établissement

#### ➔ Comment ?

- ✓ **Au sein de l'établissement** : auprès du chef d'établissement, du coordonnateur harcèlement ou de l'équipe ressource Phare
- ✓ **Via un canal de signalement extérieur à l'établissement** (3018, ligne académique, courrier, etc.) : relais auprès du chef d'établissement par le référent harcèlement départemental

#### ➔ Que faire ?

- ✓ **Accueil de l'élève victime** : écouter (ressentis et faits), assurer de la prise en charge de la situation par les adultes de l'établissement
- ✓ **Mise en place de mesures de protection** : mobiliser les élèves ambassadeurs, renforcer la vigilance de toute la communauté, nommer un adulte référent, mobiliser les élèves proches de la victime
- ✓ **Échanges avec les parents de l'élève victime** : informer, soutenir, assurer de la protection de leur enfant
- ✓ **Information des parents des élèves impliqués** dans la situation, notamment de leurs moyens d'action auprès du 3018 en cas de cyberharcèlement.

### PRISE EN CHARGE DE LA SITUATION

#### ➔ En cas de harcèlement ou de cyberharcèlement

Mise en place de la **procédure harcèlement** par l'équipe de direction

- ✓ **Signalement de la situation** :
  - dans Faits établissement (niveau 2)
  - au procureur de la République en cas de harcèlement grave et persistant (article 40 du Code de procédure pénale)
- ✓ **Mesures de traitement immédiat de la situation** :
  - Rencontres avec l'élève victime, le ou les témoins, le ou les auteurs, les familles des élèves concernés
  - Mesures de protection de l'élève ou des élèves victimes
  - Mesures conservatoires

- ✓ **Changement d'établissement de l'élève auteur** en cas de risque caractérisé pour la sécurité ou la santé des autres élèves
- ✓ **Sanctions disciplinaires**
- ✓ **Accompagnement et suivi à long terme** des élèves concernés par l'ensemble des équipes
- ✓ **Mise en place d'actions spécifiques** auprès des classes concernées, voire de l'établissement entier
- ✓ **Suivi dans le temps de la situation** : un élève victime de harcèlement peut être fragilisé plusieurs mois ou années après les faits.



**Une journalisation des faits** par le chef d'établissement ou le coordonnateur harcèlement permettra une traçabilité et un suivi de toutes les actions entreprises jusqu'à la résolution de la situation.